



Département Pas de Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes le Comte
COMMUNE DE WARLUZEL

32 rue Principale 62810 WARLUZEL
Tél : 03 21 48 24 01 Fax: 03 21 55 93 71
Commune-de-warluzel@orange.fr

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS



JUN 2019



Hommage à André Levé

Mot d'accueil écrit et lu par Damien Bricout aux funérailles le 20/06/2019

« André Levé nous a quittés le 15 juin 2019 suite à une longue maladie dégénérative. Ce départ marque notre village. En effet, André a passé 42 ans de sa vie au service de la commune dont 36 ans en tant que Maire.

André est né le 13 octobre 1945 à Warluzel. Ses parents Edwige et René étaient agriculteurs, André se marie dans son village en 1968 avec Solange. Ils ont 4 enfants : Franck, David, Sandrine et Ludovic. Puis deviennent grands-parents de : Hugo, Loanna, Juline, Cloé, Margot et Romane. André entame une carrière dans la brigade mobile de la gendarmerie nationale, il s'installera à Châteauroux puis à Clermont. C'est en 1973 qu'il revient à Warluzel à la demande de ses parents pour reprendre l'exploitation agricole. Il gardera néanmoins ce lien de proximité et d'affection pour cette grande famille de la gendarmerie.

Elu en 1977 comme conseiller, il deviendra Maire en 1983 jusqu'à ce jour. Il s'est passionnément engagé dans son mandat d'élu à la tête de la commune, investi dans les projets communaux de la salle des fêtes dans l'ancien presbytère, de voiries et de réseaux rénovés, de bordurations de routes, d'aménagements, du fleurissement du village, mais aussi d'animations diverses et festives.

Il n'hésite pas à s'engager au sein des associations : Président du comité des fêtes, Président d'honneur des l'association des anciens combattants, secrétaire de la société de chasse, secrétaire de l'association foncière de remembrement de Warluzel-Sus Saint Léger, ...

Nous adressons ici notre reconnaissance et notre affection à son épouse Solange et à ses enfants. Ils ont aussi dû porter cet engagement, parfois malgré eux, avec soutien, mais aussi avec les renoncements familiaux que cela peut impliquer. »

André a marqué Warluzel par son dévouement et y a laissé son empreinte dans de nombreux projets déjà réalisés et à venir.

C'est en hommage à l'homme qu'il était et l'investissement avec lequel il a porté notre commune, et avec l'accord de sa famille, que le Conseil Municipal a choisi de maintenir les festivités communales de fin juillet.

INFOS MUNICIPALES

Bulletin Juin 2019

Sommaire

Hommage à André Levé	2
Informations diverses	3-7
Le budget communal	8-9
Comité des fêtes	10
Rétrospective	11-12
Agenda	13
Mémento	14
A vous de jouer	15-16

Les horaires d'ouverture de la mairie sont :

LUNDI : 13H 19H

MARDI ET JEUDI : 9H 12H

Nous vous informons que la mairie sera fermée pour congés d'été du 9 août au 1^{er} septembre inclus, nous vous remercions de votre compréhension

Vous pouvez contacter Julie, la secrétaire de mairie,
au 03 21 48 24 01

ou par mail à l'adresse

commune-de-warluzel@orange.fr

Recensement militaire :

Tous les jeunes Français, garçons et filles nés en 2003, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Documents à fournir : pièce d'identité justifiant de la nationalité française et livret de famille.



Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire. *La mairie, vous remettra alors une attestation de recensement. Cette attestation est nécessaire pour passer des examens (diplômes, concours, permis, ...).*



MA JDC SUR MOBILE

Une application mobile pour la Journée Défense et Citoyenneté

Téléchargeable gratuitement sur Apple Store et sur Android, l'application propose de nombreuses fonctionnalités. Les jeunes convoqués en JDC peuvent désormais :

- **Géo-localiser leur site de JDC** via Google Map, préparer leur itinéraire et calculer leur temps de trajet ;
- **Retrouver toutes les informations pratiques** sur la JDC et son déroulement (adresse, horaires, pièces à fournir, programme de la Journée...)
- **Prendre contact plus facilement** avec les centres du service national dont ils relèvent, afin de traiter les demandes particulières (demande de changement de date de convocation, situation de handicap...)
- **Obtenir plus d'informations sur les opportunités de carrières** au sein des armées et de la gendarmerie, sur le service civique ou les missions locales.

www.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc/contacts-et-coordonnees

Liens utiles aux administrés : **03 59 00 43 00** Caserne Vandamme 17 rue Lydéric BP 50125 59001 Lille Cedex

Inscription sur les listes électorales :

Elle est automatique pour les jeunes de 18 ans ayant fait leur recensement militaire.

Pour les autres personnes, elle doit faire l'objet d'une démarche volontaire (se munir de sa carte d'identité et d'un justificatif de domicile).

Depuis 1^{er} janvier 2019, les listes électorales seront gérées nationalement sur le répertoire électoral unique.

Les particuliers peuvent faire leur demande d'inscription en ligne sur le site www.service-public.fr et contrôler qu'ils sont bien inscrits sur ce même site.

Demande de passeports et cartes d'identité :

Désormais, la mairie ne gère plus les dossiers de demande de passeports ou cartes d'identité.

Il est nécessaire de se rendre dans les mairies équipées de station biométrique.

Pensez bien à prendre rendez-vous avant de vous déplacer.

Mairie Avesnes le comte : 03.21.60.67.00

Ouverture : Lundi, Mardi et Jeudi 8H30-12H00 et 13H30-17H30

Mercredi 10H00-12H00 et 13H30-17H30

Vendredi 8H00-12H00 et 13H30-16H30

Samedi 9H00-12H00

La préfecture vous informe

Vigilance sécheresse

Le département du Pas-de-Calais connaît depuis 2017 des déficits pluviométriques importants ayant conduit en 2017 et 2018 à la prise d'arrêtés limitant certains usages de l'eau.

L'hiver, période normalement propice à la recharge des nappes phréatiques, n'a pas été suffisamment pluvieux sur le département pour permettre aux nappes de revenir à leur niveau normal au début du printemps. En particulier, le mois de février a été sec et ensoleillé et associé à des températures très douces. La pluviométrie du mois de mars est restée insuffisante pour rattraper le déficit accumulé.

La période de recharge des nappes phréatiques s'achevant avec le printemps, les évènements pluvieux ou orageux ponctuels qui pourraient intervenir ne sont pas de nature à améliorer rapidement la situation.

Il est donc nécessaire d'anticiper toute dégradation supplémentaire du niveau des nappes, afin de préserver l'état quantitatif et qualitatif de la ressource, les usages prioritaires ainsi que la survie des écosystèmes aquatiques.

Au regard de cette situation, Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, a décidé de placer le département du Pas-de-Calais en vigilance sécheresse, et appelle les citoyens et les professionnels à réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables pour éviter de porter atteinte à la ressource en eau, patrimoine commun et bien précieux pour tous les usagers.

Soyons tous citoyens, économisons l'eau

ECONOMISER L'EAU, c'est protéger la ressource

mais aussi réduire ses dépenses !

À LA MAISON

-  **Ne faites pas tourner les lave-linge ou les lave-vaisselle à moitié vides**
-  **Ne laissez pas couler l'eau en permanence pendant la toilette**
-  **Préférez les douches aux bains : Un bain consomme x5 plus d'eau**
-  **Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau**
Une chasse d'eau économique consomme 2x moins d'eau

 **L'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage des plantes**

La chasse aux fuites

Pour lutter contre les fuites, surveillez votre consommation d'eau au compteur

-  **20%** Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer
-  **Un robinet ou une chasse d'eau qui fuit = centaines de m³ par an**

AU JARDIN

-  **1 binage = 2 arrosages**
-  **Le paillage protège du froid mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol**
-  **Arrosez tard le soir, l'évaporation sera réduite**
-  **Utilisez plutôt un arrosoir qu'un tuyau d'arrosage**
-  **Utilisez des techniques économes : goutte-à-goutte...**
-  **Réglez correctement vos appareils d'arrosage automatique**
-  **Recueillez l'eau de pluie pour arroser**
-  **Faites plutôt 2-3 arrosages copieux par semaine que des petits arrosages quotidiens**
Tenez compte de la pluie prévue ou tombée
N'arrosez pas les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies

Chaque geste compte, voici quelques chiffres pour illustrer l'impact des gestes d'économie :

- 10 % d'économie pour un ménage c'est 15 m³ utilisés en moins sur une année ;
- Pour les 1 700 000 ménages du Nord – Pas-de-Calais, c'est 25 millions de m³ : soit 10 000 piscines olympiques ou de quoi irriguer 25 000 ha soit la moitié de la surface de pommes de terre de Nord-Pas-de-Calais) ;
- Une chasse d'eau qui fuit peut représenter jusqu'à 25 litres par heure, soit 220 m³ d'eau par an. Au prix moyen de 4,6 euros/m³ dans le Nord Pas-de-Calais cela représente 1 012 euros. Une chasse d'eau économique, qu'il s'agisse d'un mécanisme à double chasse pré-réglée ou d'un mécanisme d'interruption, peut permettre de sauvegarder jusqu'à 65 % d'eau ;
- Laisser couler l'eau 3 minutes, c'est gaspiller au minimum 18 litres d'eau.

Interdiction de laver les véhicules particuliers
Ne pas laver les voitures hors stations professionnelles équipées de système à recyclage

Interdiction d'arroser les pelouses et les jardins de 9h à 19h

Interdiction de remplir les plans d'eau, piscines privées...
sauf lorsque ce remplissage est lié à la sécurité de l'ouvrage ou des utilisateurs, sauf lors de la première mise en service pour réception de travaux

Interdiction d'arroser les terrains de sport, les stades, les golfs... de 9h à 19h

Restriction de l'irrigation agricole
sauf dérogations consultez l'arrêté sur www.nord.gouv.fr

Fermeture des fontaines publiques
qui ne disposent pas d'un circuit fermé pour l'eau

La modération des consommations de tous les usagers, domestiques, industriels et agricoles permet, par la diminution des prélèvements dans le milieu naturel, de soulager la ressource et ainsi de retarder l'éventuel renforcement des restrictions.

La préfecture du Pas-de-Calais et l'ensemble des services de l'État sont mobilisés pour observer l'évolution de la situation et anticiper les risques de crise.

Brûlage à l'air libre des déchets verts

Une pratique très polluante interdite partout en Hauts-de-France

Le saviez-vous ? Brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules que 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente.

Alors que la période estivale s'installe, Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, rappelle qu'il est formellement interdit de brûler des déchets végétaux à l'air libre (tontes de pelouses, branchages issus de la taille des arbres et arbustes, feuilles...) sur l'ensemble du territoire régional.

En effet, ces brûlages émettent de nombreux composés toxiques (particules, dioxines...) et sont une source importante de pollution de l'air ambiant. Selon Santé publique France, la pollution atmosphérique serait à l'origine de 6 500 décès prématurés par an en Hauts-de-France.

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT

Le brûlage des déchets ménagers dont les déchets verts, est interdit toute l'année, sur l'ensemble de la région Hauts-de-France.

Les infractions à la réglementation peuvent être constatées par le maire, ses adjoints ou les forces de l'ordre.

IL EXISTE DES SOLUTIONS ALTERNATIVES



Le compostage individuel

Les déchets organiques peuvent être compostés : déchets de jardin, déchets alimentaires...

C'est facile, cela permet de réduire les volumes de déchets et le compost peut être réutilisé dans les jardins ou les bacs à fleurs en complément d'autres amendements (terreau, etc.).



La collecte en déchèterie

Vous pouvez déposer les déchets verts dans la déchèterie la plus proche. Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement.

Par ailleurs, de nombreuses déchèteries mettent à disposition des particuliers du compost issu de la collecte des déchets verts.



Le paillage

Le « paillage » est simple et peu coûteux.

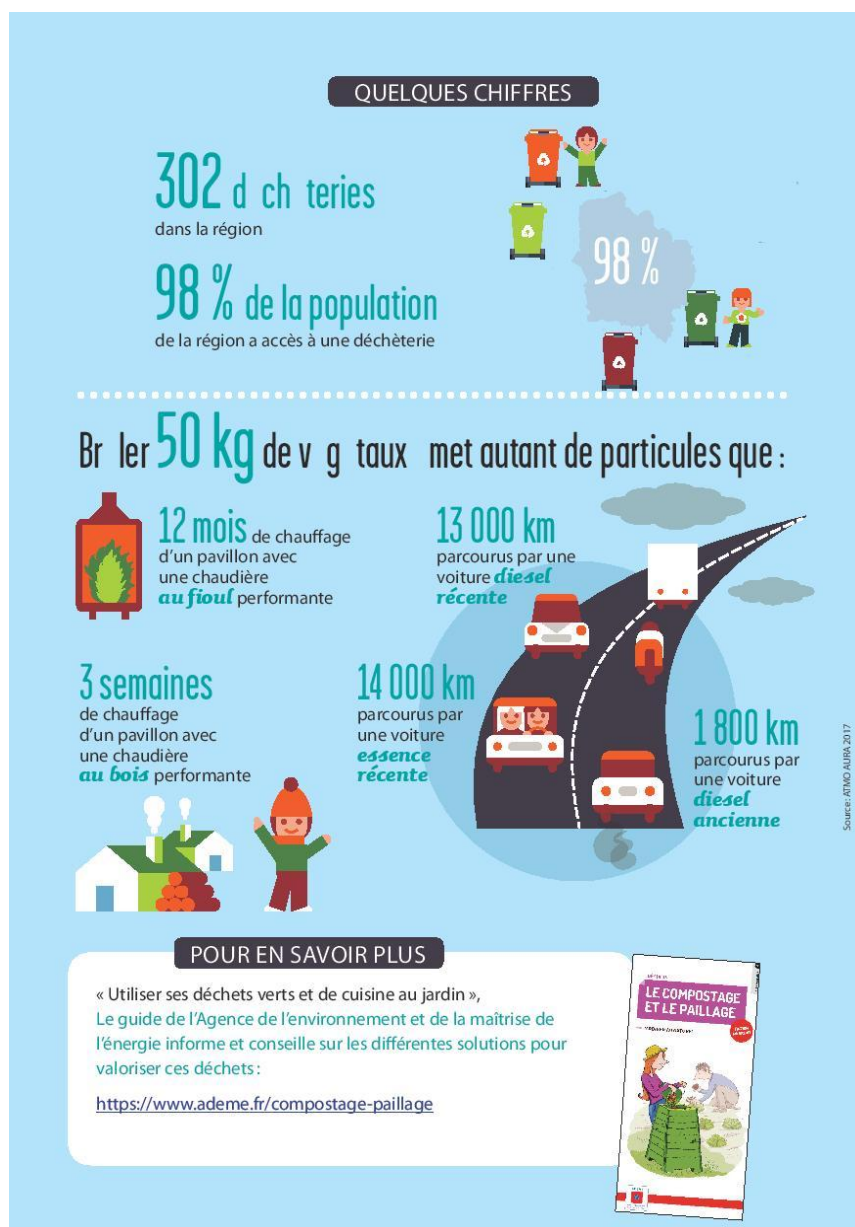
Cette technique consiste à recouvrir le sol de déchets organiques broyés pour le nourrir et/ou le protéger.

Il évitera le développement des mauvaises herbes et créera une rétention de l'humidité au niveau du sol.

Cette pollution est due principalement aux émissions des véhicules, du chauffage, des industries, de l'agriculture mais aussi au brûlage des déchets verts produits par les ménages. Les contrevenants à cette interdiction s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros. De surcroît, brûler des déchets peut causer des troubles du voisinage, que ce soit à cause des odeurs ou de la fumée dégagées.

Des solutions alternatives existent !

Plutôt que de brûler leurs déchets, les particuliers peuvent les apporter à la déchèterie la plus proche ou les composter. Dans la région, 98 % de la population a accès à une déchèterie. Pour trouver la déchèterie la plus proche de chez soi, il suffit de consulter la base [SINOE](#)



Site internet :

Le site de la commune est bien en ligne <http://warluzel.fr/>

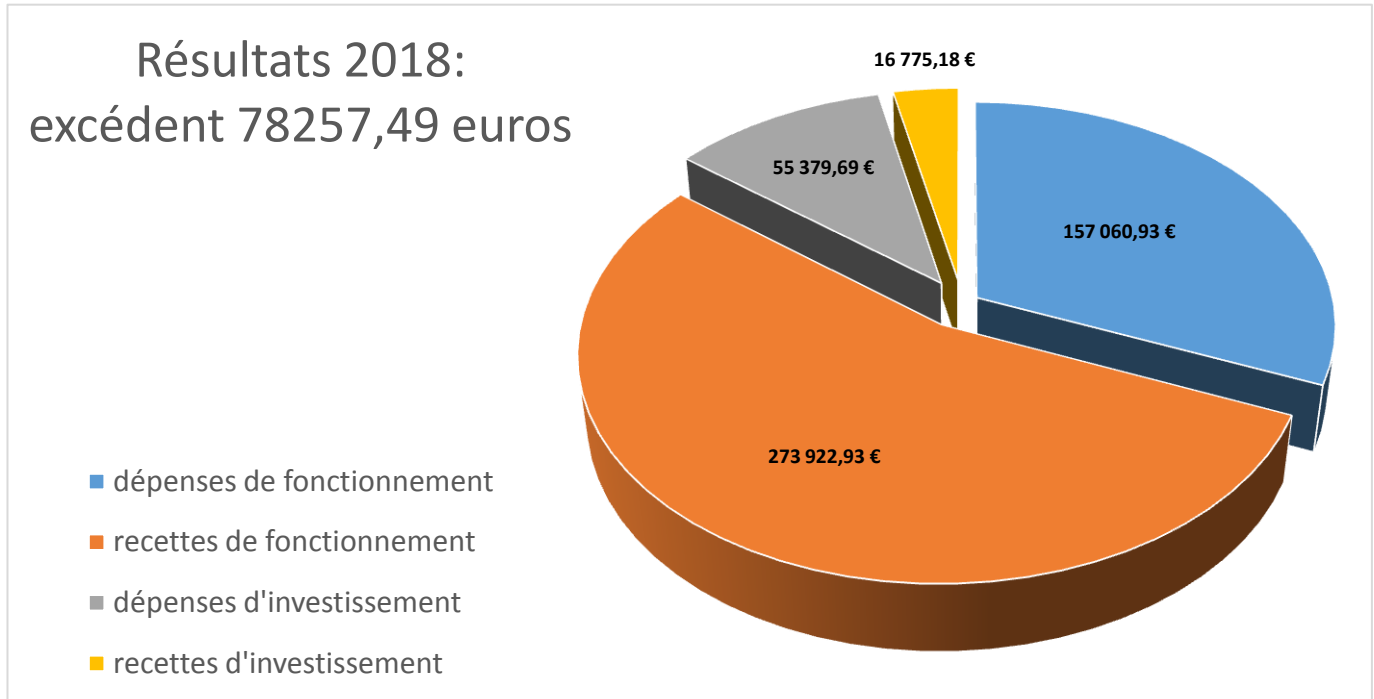
Vous y trouverez diverses informations et liens directs pour les démarches administratives, ainsi que les bulletins municipaux, les comptes-rendus de conseils municipaux, ...

Vous êtes entrepreneurs ou assistantes maternelles et vous souhaitez apparaître sur le site communal, n'hésitez pas à vous rapprocher de la secrétaire qui se chargera de diffuser vos informations.

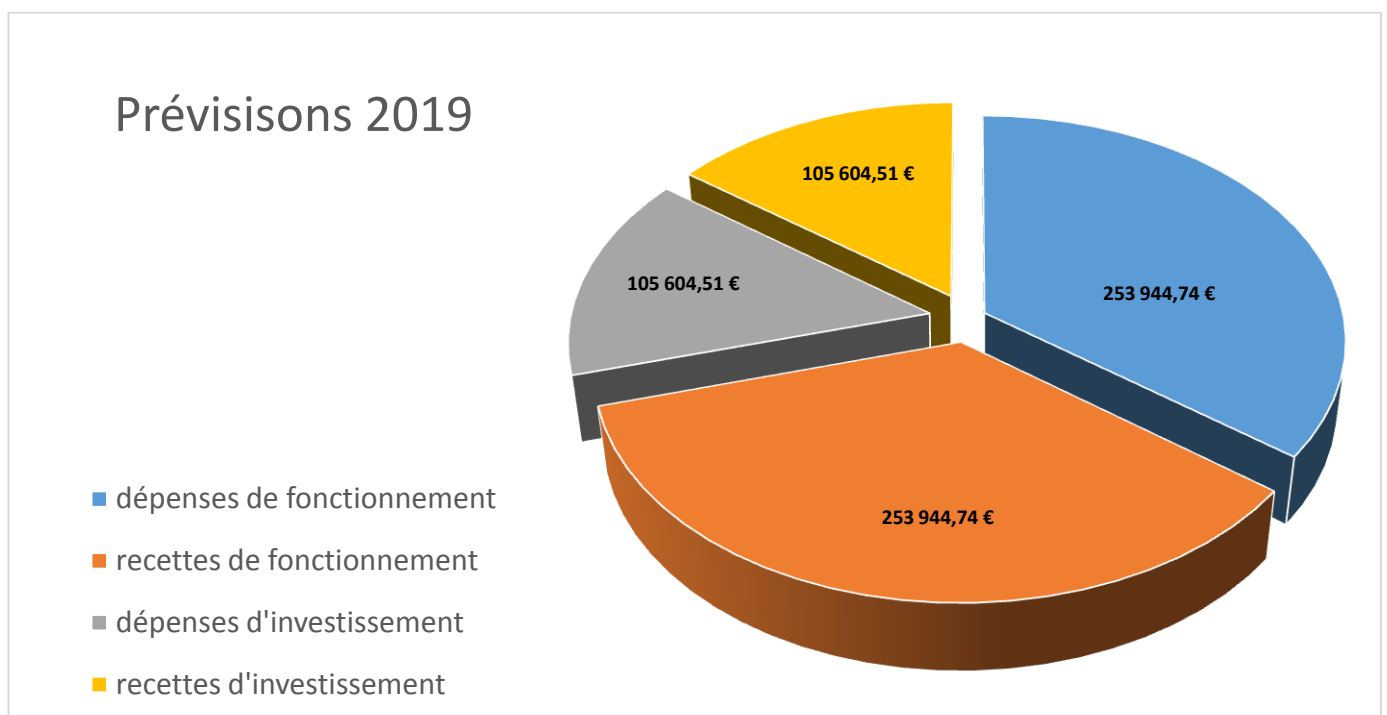
Le budget communal 2019

Délibération du Conseil Municipal du 08 avril 2019

Compte administratif budget 2018, approuvé à l'unanimité



Vu le projet du budget primitif de l'exercice 2019, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif de l'exercice 2019.



L'assemblée après avoir délibéré sur les taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2019 :

- Taux de la taxe d'habitation 18.53 %
- Taux de la taxe sur le foncier bâti 17.08 %
- Taux de la taxe sur le foncier non bâti 47.91 %

Les dotations de l'état pour 2019 s'élèvent à 56 329 euros et se répartissent de la façon suivante :

- Dotation forfaitaire : 33 139 €
- Dotation de solidarité rurale : 12 792 €
- Dotation nationale de péréquation : 7 368 €
- Dotation aux élus locaux : 3 030 €

Ces dernières restent stables en comparaison avec 2018 puisque la commune avait touché 56539 euros.

Le dernier emprunt de la commune a été soldé fin 2018.

Pour le budget 2019, l'ensemble de Conseil Municipal a voté :

- Les aménagements de voirie prévus en 2018 reportés sur 2019 tels que l'installation de stops (rue des sabotiers et rue de Sus Saint Léger), de feux citoyens au coeur du village (école-mairie), de bandes rugueuses aux entrées de village, marquage au sol des arrêts de bus (sur la place et rue de Sus Saint Léger) et passage piétons au niveau de la salle des fêtes.
- La restauration de la façade de l'église et travaux électrique
- Le remplacement des grilles du cimetière avec installation d'un panneau d'affichage
- L'aménagement de l'aire de jeux avec engazonnage et pose d'un portail
- L'aménagement du terrain rue Pascaline
- La remise aux normes et agrandissement de la salle des fêtes – ***Pendant la durée des travaux la salle des fêtes ne sera plus louée. Nous arrêtons les réservations à partir du 1^{er} octobre 2019.***

Comité des fêtes

Chers Warluzeloises et Warluzelois,

Les voilà enfin, les jolies journées d'été ! De quoi nous mettre du baume au cœur, profiter des longues journées ensoleillées et commencer à reprendre nos activités estivales préférées, sortir le barbecue ou simplement profiter des journées sous le soleil entre amis ou en famille mais aussi avec les festivités du village (vous trouverez l'agenda complet de celles-ci en page 13).

Cette année nous avons le plaisir, et pour la 3^{ème} année, de bénéficier du chapiteau de la communauté de communes des campagnes de l'Artois. Sa présence est d'autant symbolique qu'il permet à la commune de faire une économie non négligeable.

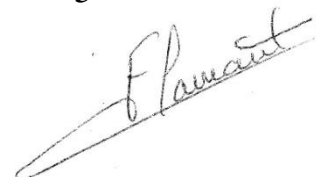
Cette année, une 5^è édition du rallye auto (déjà !) et une 2^è du rallye moto seront organisées.

Nous continuons dans la même dynamique car le succès, l'entrain et les bénéfices perçus ont permis, comme vous avez pu le constater, un Noël plus valorisant pour les enfants de la commune ainsi que pour la fête des mères.

Venir nombreux aux manifestations s'est faire plaisir aux enfants, amis, membres de la famille.

Le comité des fêtes et moi-même vous souhaitons de vacances à tous.

*Le président
Richard Flamant*



RETROSPECTIVE

Noël 2018



Un moment de partage entre jeunes et moins jeunes pour le plus grand plaisir de tous.

Le 16 décembre 2018, les enfants du village étaient contents de retrouver le père Noël pour la traditionnelle distribution de cadeaux.

Pour la première fois, ce rendez-vous était partagé avec les aînés du village qui étaient conviés à venir déguster le goûter avec les enfants.



Vœux 2019

Le 13 janvier 2019, Mr Bricout, 1^{er} adjoint, a présenté les meilleurs vœux à tous les habitants, au nom du conseil municipal.

Il a également évoqué les réalisations faites sur l'année écoulée et les projets votés et à l'étude pour 2019.



Pâques 2019



Le soleil était au rendez-vous pour la coutumière chasse aux œufs. Il fallait être rapide pour ramasser les précieux chocolats avant qu'ils ne fondent !



Agenda / Animations

Le comité des fêtes et le conseil municipal vous proposent les manifestations à venir:

Le 14 juillet 2019 : commémoration et festivités



Les 27 et 28 Juillet 2019 : Fête communale



Le 25 août 2019 : Rallye Moto







Le 22 septembre 2019 : Rallye auto

Dates à définir pour les festivités de fin d'année



Mémento

Mairie de Warluzel : accueil et permanences Lundi 13h-19h – Mardi 9h-12h – Jeudi 9h-12h

 32 rue principale 62810 WARLUZEL
 commune-de-warluzel@orange.fr
 03 21 48 24 01
 Fax : 03 21 55 93 71
Site : www.warluzel.fr (site en cours de construction)



Communauté de communes « des Campagnes de l'Artois » :

Siège social :

 1050 Avenue François Mitterrand - 62810 Avesnes-le-Comte
 03.21.220.200
 accueil@campagnesartois.fr

Accueil du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h

Site : <http://www.campagnesartois.fr/>
Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/campagnesartois/>



Syndicat intercommunal des eaux des vallées du Gy et de la Scarpe

S.I.A.E.P (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable)
34 r Principale, 62123 MONTENESCOURT – mail syndicatdugy@orange.fr
Tel : 03 21 48 61 85 accueil lundi, mardi et vendredi après midi
Service technique en cas d'urgences : 06 30 27 85 07



SMAV (Syndicat Mixte Artois Valorisation) :

11 rue Volta 62217 Tilloy les Mofflaines
e.mail : contact@smav62.fr
Site internet : <http://www.smav62.fr>
N° vert 0 800 62 10 62



Coordonnées et horaires d'ouvertures des déchetteries du secteur:

<http://campagnesartois.fr/preserver/dechets-menagers>

Calendrier des collectes :

<http://campagnesartois.fr/documents-a-telecharger/category/8-calendriers-collecte-2018>

Conciliateur de justice : point d'accès au droit ; place des Ecrins 62223 St Nicolas les Arras
Tél : 03 21 73 85 62 <http://www.cdad-pasdecalsais.justice.fr/>

Urgences (tél) :

<u>Pompiers</u> :	faire le 18	<u>SAMU</u> :	faire le 15
<u>SOS Mains</u> :	08 26 20 95 75	<u>Centre antipoison</u> :	08 25 81 28 22
<u>Centre des Brûlés</u> :	03 20 44 56 10		
<u>Numéro d'appel d'urgence européen</u> :	112 (sur un fixe, un portable ou d'une cabine téléphonique)		
<u>Gendarmerie</u> :	faire le 17	brigades d'Avesnes	: 03 21 48 40 17 et d'Aubigny : 03 21 20 00 17

A VOUS *de jouer!*

Pour la 2^{ème} année consécutive, le comité des fêtes a créé un jeu pour les petits et les grands.

Cette année, c'est un mot caché sur le thème des « villages voisins ».

Il faudra le rendre complété et deviner le village mystère.

Tout le monde sera récompensé lors des festivités du 14 juillet 2019 à la salle des fêtes.

Cette année une innovation ... les récompenses seront en 2 catégories : adultes et enfants

Le premier lot de chaque catégorie sera plus conséquent et le gagnant sera déterminé par tirage au sort parmi les bonnes réponses.

Nous remercions aussi les commerçants de notre secteur pour les lots offerts gracieusement. Sans ceux-ci nos loteries, jeux et rallyes n'existeraient pas

Villages voisins

1
L

2

2

4B

3

4A

C

S

S

B

5

L

6

B

7

7

B

8

D

G


9

10


E

W


4A




5



7



9



A rendre complété entièrement à la mairie avant le 10 juillet 2019 :

Nom : Prénom :

Age :

Village à découvrir : _ _ _ _ _